

Procès-verbal

Conseil d'Administration

du 08 octobre 2015

Soumis au vote du Conseil d'administration du

Le conseil d'administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 08 octobre 2015 à 14h30 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Monsieur SAINT-ANDRÉ.

Jean-Paul SAINT-ANDRÉ Président de l'université	Présent
Christian ROBLEDO Vice-président du conseil d'administration	Présent
Camille BAULANT	Présente
Matthieu BILLIARD	Présent
Christophe BOUJON	Présent
Jacques-Antoine CESBRON	Excusé
Hervé CHRISTOFOL	Excusé, donne procuration à Pierre FRÈRE
Régine BRICHET (Suppléant : Grégory BLANC)	Excusée, procuration à Christian ROBLEDO
Isaline DEMANGEL (Suppléant : Pierre TEMPLIER)	Absente
Yves DENECHERE	Présent
François DUCROT	Présent puis procuration à Jean-Luc SINQUIN
Chloé DUCHENE (Suppléant : Philippine GODIVIER)	Présente (suppléante)
Sylvie DURAND	Absente
Alain FOURCADE	Absent
Pierre FRERE	Présent
Julie GASTINEAU (Suppléant : Pierre Emmanuel MOREL)	Présente
Patrick HAMARD	Présent
Thibault HOUSSAY (Suppléant : Marie GUIGNON)	Présent
Inès LEBECHNECH (Suppléant : Julien RAVENEAU)	Excusée, donne procuration à Julie GASTINEAU
Anne-Marie LE RAY-RICHOMME	Présente
Corinne LEFRANÇOIS	Présente
Elisabeth MATHIEU	Excusée, donne procuration à Camille BAULANT
Alain MOREL	Excusé, donne procuration à Patrick SAULNIER
Michel BASLÉ (Suppléant :)	Excusé, donne procuration à Jean-Paul SAINT-ANDRÉ
Sylvain PEZERIL	Excusé, donne procuration à Christophe BOUJON
Nathalie SAMIER-DEBSKI	Présente
Sophie SARAMITO (Suppléant : Frédéric BEATSE)	Absente
Patrick SAULNIER	Présent
Jean-Luc SINQUIN	Présent
Chantal PICHOT-THOMAZEAU	Absente

24 membres sont présents ou représentés (30 membres en exercice, 17 membres présents, 7 procurations).

♦ **Membres statutaires à titre consultatif**

Thierry FURET – Chargé de mission Enseignement supérieur, Rectorat de NANTES

Olivier TACHEAU - Directeur général des services

♦ **Membres présents invités par le Président**

Christian PIHET

Didier PELTIER

Daniel SCHAUB

♦ **Secrétariat de séance**

Cellule institutionnelle

♦ **Ordre du jour**

1. MOTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE..... 4
2. CAMPAGNE D'AUTOEVALUATION DE L'UNIVERSITE D'ANGERS 5
3. RETOUR SUR LA MOTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

♦ **Annexes : dossiers de séance approuvés par les administrateurs**

M. SAINT-ANDRÉ ouvre la séance à 14H30. 24 membres sont présents ou représentés (30 membres en exercice, 17 membres présents, 7 procurations). 3 membres invités sont présents.

1. Motion relative au financement de l'enseignement supérieur et de la recherche

M. SAINT-ANDRÉ introduit la séance du conseil d'administration par un projet de motion relative au financement de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce texte fait suite aux déclarations de Thierry MANDON, Secrétaire d'Etat à l'enseignement supérieur et à la recherche.

M. SAINT-ANDRÉ lit le projet de motion :

« Les enjeux de l'enseignement supérieur et de la recherche en France ont été rappelés récemment par le secrétaire d'Etat à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche (ESR) T. Mandon :

« l'ESR, et particulièrement les universités, vit une période charnière et est confronté à 5 défis structurels et culturels :

- La démocratisation, avec l'augmentation des effectifs étudiants, aussi bien dans le public que le privé*
- La diversité, liée à l'hétérogénéité des publics étudiants*
- L'immobilier pour lequel des gros efforts d'investissement ont été faits et doivent encore être faits*
- L'innovation pédagogique et le numérique*
- La compétition mondiale que renforce le numérique »*

On pourrait aussi ajouter que la diminution des financements récurrents de la recherche et de la dotation de l'ANR rendent de plus en plus problématiques le pilotage et le fonctionnement des laboratoires de recherche, alors que c'est la recherche qui est la source principale de la richesse de demain.

L'UA, université pluridisciplinaire avec santé la plus sous dotée de France et néanmoins l'une des plus efficaces en terme de réussite étudiante et d'insertion professionnelle, a montré ces dernières années sa capacité d'innovation pédagogique (par exemple le projet PLURIPASS d'alternative à la première année commune aux études de santé), et aussi sa capacité à accueillir et à accompagner les bacheliers technologiques dans plusieurs de ses composantes. Elle fait face à une augmentation des effectifs étudiants (+ 25% en 10 ans), qui se traduit par une diminution de la dépense par étudiant, compte tenu de l'absence d'accompagnement de l'Etat. Cette diminution a pour conséquence sur le terrain une surcharge de travail des personnels, source de dégradation des conditions de travail des personnels et des étudiants.

D'autre part, en dépit d'efforts significatifs des collectivités territoriales, le financement très insuffisant du CPER 2015-2020 par l'Etat ne permet pas de lancer les indispensables travaux de restructuration de l'UFR Lettres Langues et Sciences Humaines ni de mener à bien dans des délais raisonnables les travaux nécessaires à l'accessibilité à tous de tous les locaux.

Le choix politique proposé par le Secrétaire d'Etat d'un milliard d'euros de plus par an permettrait de réduire des tensions qui risquent autrement de devenir rapidement insupportables, en particulier dans les universités les plus sous dotées. Il mettrait les actes du gouvernement en accord avec les promesses du Président de la République de faire de la jeunesse et de l'ESR des priorités nationales. C'est pourquoi le Conseil d'Administration de l'université d'Angers soutient cette proposition de T. Mandon et demande sa mise en œuvre dès le budget 2016. »

M. DENÉCHÈRE regrette que la motion n'ait été communiquée aux administrateurs qu'en début de séance. Il se demande si toutes les universités formuleront la même motion. De même, il souhaite connaître les noms des porteurs de cette démarche.

M. SAINT-ANDRÉ répond que la motion portée devant le conseil d'administration relève d'une initiative des étudiants et des organisations syndicales, portée à la connaissance des présidents d'universités la veille.

Il propose un temps de réflexion aux administrateurs pour juger de l'opportunité de cette motion et des suites à lui donner, et suggère de revenir sur ce point en fin de séance.

2. Campagne d'autoévaluation de l'Université d'Angers

M. SAINT-ANDRÉ présente la campagne d'autoévaluation de l'Université d'Angers, et cède la parole à Didier PELTIER pour la partie formation.

M. DENÉCHÈRE est satisfait de cette campagne d'autoévaluation. Il met en avant le bon cadrage de ce travail et l'efficacité de ce dispositif. Il souligne que les retours qui en sont faits sont positifs et intéressants. Il émet un bémol sur le positionnement de certains parcours de master qui ne sont pas faits à l'Université d'Angers mais dans des établissements privés.

M. SAINT-ANDRÉ le remercie, et espère que le travail qui sera opéré pour la partie accréditation sera aussi efficient.

M. SAINT-ANDRÉ présente le rapport d'autoévaluation de l'Université d'Angers. Il rappelle que ce texte a fait l'objet d'une présentation en conseil académique.

M. DENÉCHÈRE souligne la richesse de ce document. Le bilan d'autoévaluation est positif. Trois choses l'ont cependant marqué : le développement du numérique dans la pédagogie, l'augmentation du nombre de contrats doctoraux de 11 à 26 en quatre ans, et le développement du SCD. Ces trois axes démontrent une valorisation de l'Université d'Angers. Il constate néanmoins que beaucoup de choses restent encore à faire dans le domaine de l'international et au niveau de l'identité de l'Université.

Sur l'identité de l'Université, M. DENÉCHÈRE relève une incohérence entre le rapport d'autoévaluation et la note stratégique. Il souligne que l'Université d'Angers n'est pas bien identifiée, dans la mesure où il semble que pour beaucoup, l'Université d'Angers s'apparente à l'UCO. De plus, M. DENÉCHÈRE ne considère pas que les établissements privés, tels que l'UCO, représentent une menace pour l'Université d'Angers.

Il se demande quelles mesures de rétorsion l'Université peut adopter vis-à-vis des partenaires qui parfois ne jouent pas le jeu de la transparence.

M. DENÉCHÈRE met en exergue la réussite des étudiants de niveau licence. Si cette réussite est aujourd'hui connue au niveau national comment faire pour qu'elle soit reconnue dans son bassin de recrutement ? En somme, la question de l'identité de l'Université d'Angers est primordiale.

M. DENÉCHÈRE soulève trois questions : quelle est la valeur de l'engagement de l'Université d'Angers, telle que mentionnée dans la note stratégique ? Est-ce un constat ? Si cela n'est qu'un simple constat, y aura-t-il un retour d'évaluation ?

M. SAINT-ANDRÉ répond qu'il s'agit en effet d'un constat. Il ne sait pas ce que l'HCERES souhaite faire à partir de ces notes au vu du calendrier électoral de l'Université d'Angers. Néanmoins, quelle que soit l'équipe en place en 2016, il ne faut pas attendre de bouleversement majeur dans la stratégie de l'UA.

M. DENÉCHÈRE relève également que la dispersion des unités de recherche va de pair avec le développement de la labellisation et la régionalisation.

M. SAINT-ANDRÉ précise que cette dispersion concerne surtout les équipes d'accueil. Il y a eu des rapprochements des équipes d'accueil entre elles ou avec des UMR. Il rappelle que cela aurait pu aller encore plus loin.

M. DENÉCHÈRE revient sur la proposition de rapprochement de l'Université d'Angers avec l'Université du Maine. Il se demande si ce rapprochement signifie une fusion.

M. SAINT-ANDRÉ répond que la question du rapprochement de ces deux universités va de toute évidence se poser. Il sera nécessaire que toutes deux mettent en place un comité de pilotage pour réfléchir à la question du rapprochement entre les deux établissements. La fusion de ces deux établissements peut avoir des effets positifs en termes de formation et de recherche.

M. SAINT-ANDRÉ explique que deux possibilités s'offrent à l'Université d'Angers d'ici 5 à 10 ans. Soit elle renonce à son indépendance et se rattache à l'Université de Nantes, soit elle s'engage dans un partenariat stratégique avec l'Université du Maine pour améliorer sa visibilité régionale et nationale.

M. ROBLEDO rappelle que l'Université a demandé auprès d'un prestataire un travail sur l'identité de l'Université d'Angers et un bilan d'image. S'il en ressort que l'UCO est pour certains l'Université à Angers,

d'autres éléments positifs ressortent cependant de ce bilan d'image et accroissent l'identité de l'Université, tels que l'insertion professionnelle des étudiants à l'issue de leur formation universitaire, la réussite en licence, etc.

MME. BAULANT souligne la cohérence entre le rapport d'autoévaluation et la note stratégique. Comme M. DENÉCHÈRE, elle souligne l'importance de la question de l'identité de l'Université d'Angers. Elle précise que la dynamique dans laquelle devrait s'engager l'Université d'Angers doit être un mélange de coopération et de compétition. Elle doute ainsi que la fusion avec l'Université du Maine soit la plus favorable pour l'Université d'Angers, et préconise l'utilisation d'outils intermédiaires plus souples.

Elle rappelle que les pédagogies innovantes doivent être reliées à tous les axes de recherche et de formation, et qu'il doit en être de même pour l'international.

M. SAINT-ANDRÉ rappelle qu'à ce jour, l'Université d'Angers a travaillé sur l'autoévaluation, au terme de laquelle se dégagent quelques pistes qui serviront de bases de réflexion pour la rédaction, durant l'année 2016, du projet d'établissement.

M. SCHAUB souligne l'importance d'un rapprochement avec l'Université du Maine, qui permettrait à l'Université d'Angers d'être dans une meilleure position par rapport à l'Université de Nantes. Il rappelle que les coopérations avec Nantes se font souvent à sens unique. Ce rapprochement permettrait à l'Université d'Angers d'être sur un pied d'égalité avec l'Université de Nantes. Il se demande toutefois si la fusion entre les universités d'Angers et du Maine demeure la meilleure solution.

M. SAINT-ANDRÉ rappelle que des UMR existent entre les deux universités. Néanmoins, cette possibilité de développement n'est à ce jour pas suffisamment exploitée.

M. HAMARD rappelle que la fusion avait été dénoncée lors des débats sur la ComUE. Il souhaite savoir comment cela est perçu par les universités de Nantes et de Rennes.

M. SAINT-ANDRÉ répond qu'il ne convient pas d'aborder le problème de cette façon. Il insiste sur l'intérêt d'un rapprochement entre ces deux universités, en particulier sur le fait qu'une fusion serait stratégique pour le Grand Ouest.

MME. BAULANT s'inquiète de voir les étudiants de licence quitter l'Université d'Angers pour poursuivre leurs études de master dans d'autres universités, et met l'accent sur le risque que l'Université d'Angers devienne une université de niveau L.

M. SAINT-ANDRÉ estime peu choquant que les étudiants poursuivent leurs études de master dans d'autres universités. Il est en revanche gênant que l'Université d'Angers ne sache pas attirer les étudiants des autres universités. De plus, la majorité des masters se déroulant sur quatre semestres, les étudiants souhaitent être admis dans un M1 afin d'avoir accès au M2 qui en découle. Mais il rappelle que les sélections qui peuvent avoir lieu avant l'entrée en M1 ou en M2 n'ont aujourd'hui aucun support légal.

M. PIHET explique qu'il existe un déséquilibre très fort au niveau de la croissance démographique, sociale et économique entre l'ouest et l'est de la région des Pays de la Loire. Ainsi, le rapprochement entre l'Université d'Angers et l'Université du Mans s'entend pour rétablir un équilibre, notamment économique. Si ce rapprochement n'avait pas lieu, cela renforcerait le risque de la création d'un phénomène d'attraction d'un grand bassin parisien, qui pourrait réduire à néant la situation actuelle. Cela pourrait également générer un Grand Nantes, à l'image du Grand Paris, et un désert ligérien plus à l'est. De plus, en ce qui concerne les RFI, la capacité d'initiative est à ce jour très forte du côté de l'Université de Nantes, qui se traduit par des demandes beaucoup plus fortes de subventions et de projets. Aussi, le rapprochement de l'Université d'Angers avec l'Université du Maine représente un véritable enjeu de dynamisme de la partie orientale du territoire.

M. SAINT-ANDRÉ soumet la campagne d'autoévaluation de l'Université d'Angers au vote des administrateurs.

La campagne d'autoévaluation de l'Université d'Angers est adoptée à la majorité, avec 23 voix pour et une abstention.

3. Retour sur la motion relative au financement de l'ESR

M. SAINT-ANDRÉ propose de revenir sur le projet de motion présenté en début de séance.

MME. BAULANT souhaite savoir combien d'universités ont remonté ce type de motion, et quelles sont les

chances d'obtenir une augmentation du financement de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. SAINT-ANDRÉ répond qu'à ce jour, l'Université d'Angers est la première à proposer une motion de ce type. Il souhaite la diffuser largement si le conseil d'administration se positionne favorablement.

M. DENÉCHÈRE demande si M. MANDON est revenu sur ses déclarations.

M. SAINT-ANDRÉ répond qu'à sa connaissance, ce n'est pas le cas.

M. SCHAUB s'interroge sur la prudence du conseil d'administration par rapport à cette motion.

M. DENÉCHÈRE répond que dans la mesure où ce texte est soumis à l'approbation du conseil d'administration, il est légitime de s'interroger sur le positionnement des organisations syndicales et de la CPU sur cette problématique.

M. SAINT-ANDRÉ souligne qu'il ne connaît pas le positionnement de la CPU à ce jour. Toutefois, la CPU dit qu'il faudrait ajouter au moins 500 M€ au budget de l'enseignement supérieur et de la recherche tel que présenté dans le PLF 2016.

M. ROBLED0 ajoute que le MENESR ne sera probablement pas surpris du positionnement de l'Université d'Angers sur cette problématique.

MME GASTINEAU rejoint M. DENÉCHÈRE sur la forme et le fond de ce document. Elle souligne toutefois qu'il s'agit d'une situation chronique, qui ne touche pas que l'Université d'Angers. Elle craint que cette motion ne soit pas suffisante. Elle s'interroge sur la manière dont la communauté universitaire va réagir et se mobiliser. La mobilisation du vendredi 16 octobre est, selon elle, une première étape.

M. SAINT-ANDRÉ précise qu'il réfléchit aux moyens qui permettront au plus grand nombre de participer à cette mobilisation, notamment à la mise en place de dispense d'assiduité à l'attention des étudiants.

M. HAMARD rappelle que la mandature du président avait débuté par un appel à la manifestation, pour se terminer par un appel à la mobilisation, avec le même constat du manque de financement de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il partage l'analyse de la motion. Il se demande néanmoins quelles sont les chances réelles de réussite de la motion et quels moyens pourront être donnés.

M. SAINT-ANDRÉ répond que le Secrétaire d'Etat à l'enseignement supérieur et de la recherche a pris la mesure des difficultés, mais il reste en effet à déterminer en quoi la motion peut avoir du poids dans la démarche de M. MANDON.

M. SAINT-ANDRÉ soumet la motion relative au financement de l'enseignement supérieur et de la recherche au vote des administrateurs.

La motion est adoptée à l'unanimité, avec 24 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé, M. SAINT-ANDRÉ lève la séance à 16H20.

**Le Président
de l'Université d'Angers,**
Jean-Paul SAINT-ANDRÉ

**Le Vice-président du Conseil d'administration
de l'Université d'Angers**
Christian ROBLED0

**Le Directeur général des services
de l'Université d'Angers,**
Olivier TACHEAU